



Avant-propos

*Michèle ALLIOT-MARIE,
Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer
et des Collectivités territoriales*



Des forces de l'ordre au citoyen, de la justice au monde associatif, du secteur public au secteur privé, la sécurité constitue une chaîne, articulée autour de la compétence de chacun et de la vigilance de tous.

L'État demeure le premier garant de la sécurité des personnes et des biens. C'est à l'État d'agir par lui-même pour maîtriser les espaces dont il a la responsabilité. C'est à l'État d'exercer les missions d'investigation, de maintien de l'ordre public, de renseignement sensible.

La sécurité privée a sa place dans la chaîne de sécurité. Aux portes des magasins, aux entrées des salles de spectacles, aux postes d'inspection et de filtrage des aéroports, dans les véhicules de transport de fonds, elle fait désormais partie de notre quotidien.

Le temps est venu de reconnaître la place du secteur privé dans la protection de nos concitoyens. C'est le choix de l'efficacité, c'est la condition d'une action adaptée aux besoins de nos concitoyens, c'est le sens de la responsabilité.

Il revient à l'État d'assurer la fonction de contrôle, en application des lois et règlements, de tous les acteurs impliqués dans la protection de nos concitoyens. La France, comme ses partenaires européens, a décidé de mieux encadrer les métiers de la sécurité privée. Limité aux activités de prévention et de dissuasion, le secteur est soumis à de fortes exigences de formation et de déontologie.

Face aux attentes de protection, face aux défis de la concurrence, il est indispensable de mieux connaître nos nouveaux partenaires de la sécurité privée, pour mieux appréhender leurs relations avec la puissance publique. En analysant les modes d'organisation, l'encadrement juridique, le rôle essentiel de la formation et le poids de l'industrie de la sécurité en Europe et en France, le présent ouvrage nous permet de mieux comprendre les données de ce partenariat au service des citoyens.